SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations :

Absents : Jean-Marc DURY

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 20 octobre 2025

Date affichage : Lundi 20 octobre 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 septembre 2025, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

A 20h30, intervention de Benoit BOURCIER, boulanger :

- Il demande la suppression de la clause de solidarité du bail commercial de la boulangerie : le conseil souhaite laisser cette clause en place (dans tous les baux commerciaux) 8 voix pour, 2 abstentions

Délibérations :

1/ Encaissement d'un chèque Groupama :
Délibération no 53-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 14 octobre 2025 un chèque de Groupama : 514.80 euros pour le remboursement du sinistre suite au vent violent du 26 aout dernier sur le toit de la Chapelle du Petit Bois.
10 Voix pour

2/ Adhésion au contrat proposé par le centre de gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à L'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2026 :
Délibération no 54-2025 : Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires. Et il permet à la commune d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026. Cette assurance est souscrite par la commune depuis de très nombreuses années.
10 Voix pour

3/ Approbation du rapport de la CLECT du 22 septembre 2025 :

Délibération no 55-2025 : La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Il a été procédé à l'évaluation des charges transférées consécutives à :

- D'une part, le transfert de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la ville de Digoin au 1er janvier 2025,
- D'autre part, la restitution du Pimms de Saint-Bonnet-de-Joux (procédure de modification des statuts du Grand Charolais en cours).

La CLECT, réunie le 22 septembre 2025, a approuvé à l'unanimité le rapport joint en annexe, dont il sera fait communication aux membres du conseil communautaire du 6 novembre 2025.

10 Voix pour

4/ Liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires:

Délibération no 56-2025 : Monsieur Le Maire expose que les heures supplémentaires sont les heures effectuées par un agent au-delà des bornes horaires définies par son cycle de travail à la demande exclusive de l'autorité territoriale. Ainsi, pour un agent à 35h/semaine, les heures supplémentaires seront déclenchées à compter de la 36ème heure de travail.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduit pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures). Elles sont rémunérées au taux normal.

La liste des emplois ouvrant droits aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires est :

*les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels à temps complet, non complet et temps partiel de droit public relevant des emplois suivants :

* Adjoint technique (tous les grades)
* Agent spécialisé des écoles maternelles (tous les grades)
* Adjoint administratif (tous les grades).

10 Voix pour

5/ Encaissement d'un chèque ASCJ :

Délibération no 57-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 21 octobre dernier un chèque de l'association ASCJ de 50 euros correspondant à un don pour avoir emprunté la salle de la cantine lors de la manifestation pétanque du samedi 6 septembre.

6/ Modification du loyer du cabinet médical :

Délibération no 58-2025 : Carine LAPALLUS, sophrologue, exercera dans le cabinet médical, les jours où le docteur MAILY ne sera pas présent. Le loyer actuel pour le cabinet médical sera divisé par moitié et réparti entre le docteur MAILY et Madame LAPALLUS.

Monsieur MAILY ne participe pas au vote.

9 voix pour

7/ Décision du Conseil Municipal de verser une prime exceptionnelle à la secrétaire de Mairie pour le travail supplémentaire occasionné par la gestion de la cantine :

La compétence Restauration scolaire a été reprise par la commune depuis le 1er septembre. La mise en place et l'organisation de cette nouvelle compétence a généré un travail supplémentaire important à la secrétaire de mairie sur une période assez courte. Le conseil municipal décide de lui octroyer une prime de 800 € sur novembre.

10 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à fin octobre :
L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Bar Restaurant : recherche de locataires :
Les recherches se poursuivent.

3/ Logement au dessus de la mairie :
Il y a eu deux visites, sans suite. Le loyer est de 690 € pour une surface habitable de 105 m2.

4/ Fleurs de Toussaint :
Les fleurs de Toussaint ont été commandées aux établissements Soleymieux (10 chrysanthèmes pour 100 euros).

5/ Cérémonie du 11 novembre :
Elle est programmée le mardi 11 novembre à 11h00 au monument aux morts suivie du pot du souvenir.
Chloé AUPECLE et Jean-Marc DURY assureront la fonction de portes drapeaux.
Les enfants seront invités par écrit comme habituellement. Une gerbe sera commandée chez Aurélie DUSSABLY pour 50 euros.

6/ Sapins de Noel et décorations de fin d'année :
Pour 2025, la commande sera de 17 sapins chez Morvan sapins à Moux en Morvan pour un coût financier de 500 € TTC.
La date des décorations de fin d'année est fixée au samedi 29 Novembre à 9 h 00 à la mairie, remise en état des décorations mercredi 26 Novembre à 14h30.
Une nacelle avec chauffeur sera louée comme les années précédentes pour la pose et dépose des guirlandes. Le coût en 2024 était de 256.50 € TTC.

7/ Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Casba et des Parents d'élèves :
Didier ROUX s'est rendu à l'AG le vendredi 10 octobre : rapports financiers, programmes des manifestation prévues, présentation des équipes et nombreuse assistance.

8/ Compte rendu de la réunion du Correspondant à la Défense :
Patrice MAILY s'est rendu à Charolles le lundi 6 octobre pour différents points : Rôle du correspondant, bilan des journées départementales des armées, situation sur les armées, dispositif armée jeunesse, municipalités et mémoires combattantes

9/ Compte rendu de la réunion de l'Inspection de l'Education Nationale :
Delphine DUCERF s'est rendu à Charolles le lundi 13 octobre.
Le PPMS (protocole de mise en sécurité) ne sera plus à la charge de la directrice de l'école mais de Camille Blanchard (directrice de l'école de Gibles) avec l'aide de la mairie et d'un gendarme.

10 / Compte rendu de la réunion du Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Brionnais :
Armand BRIGAUD et Jean Marc DURY se sont rendus à Marcigny le jeudi 2 octobre et le 21 octobre.

11/ Bal des Jeunes Agriculteurs :
Monsieur le Maire informe que Julien FENEON a fait une demande pour le samedi 2 mai 2026 sur la place Bernard Thévenet.

12/ Association Générale de Association des Maires de Saône et Loire :
La 1ère édition du Salon des Maires et des Elus de Saône et Loire se tiendra le vendredi 7 novembre 2025 au parc des Expositions à Charolles. Monsieur le Maire ne peut pas s'y rendre. Patrice MAILY le remplacera.

13/ Commission cimetière : portail :
Monsieur le Maire expose les différents devis reçus pour la réfection du grand portail.

14/ Allée du cimetière : facture :
Une plus-value de 2 195 € est facturée pour la création d'un mur en gabions, pose de caniveaux avec grille fonte et goudronnage enrobé chaud de l'entrée.

15/ Vœux du Maire :
Monsieur le Maire confirme que la date est fixée au samedi 17 janvier 2026 à 20h00 à la salle Les Grandes Folies.

16/ Scouts d'Europe :
Un groupe est présent sur le site scolaire le jeudi 30 octobre au soir.

17/ Bulletin municipal :
Les courriers seront envoyés aux différentes associations de la commune pour un retour des articles avant la mi-décembre 2025.
Le coût pour le bulletin 2024 était de 2 285 € TTC pour 340 exemplaires. Un devis sera demandé.

18/ Chats errants dans le bourg :
Monsieur le Maire a reçu deux habitantes du village qui lui ont signalé de nombreux chats errants dans le bourg. Pour éviter leur prolifération, elles proposent de les faire stériliser (capture + demande à l'association Brigitte Bardot).
L'action de la mairie est d'autoriser cette campagne de stérilisation et de donner tout pouvoir aux deux personnes pour qu'elles s'occupent de la demande d'aide auprès de l'association qui prend en charge les frais de stérilisation.

19/ Bail cabinet médical :
Carine LAPALUS, sophrologue, a demandé à s'installer dans le cabinet médical les jours où le docteur MAILY est absent.
Monsieur MAILY a signé un bail professionnel en octobre 2018. Son loyer mensuel actuel est de 182.72 € sans les charges. Voir délibération N° 6 ci-dessus.

20/ Soirée Beaujolais Nouveau :
Les bénévoles qui organisent la soirée demandent si la commune peut prendre en charge le coût financier de la location comme cela est déjà fait depuis 2 années. Le conseil dit oui.

21/ Eclairage arrêt bus au carrefour de Prizy :
Valérie PILLOUX s'est rendue sur place avec l'entreprise CONECT et un élu de Prizy pour déterminer l'emplacement du lampadaire.

22/ Demande du Martsi pour le festival « Alimen'Terre » le 30 Novembre :
La location de la salle Les Grandes Folies sera prise en charge par la commune.

Questions diverses :

1/ Absence Romuald :
Il sera remplacé par Julien AUCLAIR les lundis, mardis et jeudis. Pour les vendredis, ce seront Didier ROUX, Jean Marc DURY et Marie-Claire VAIZAND qui assureront.

2/ Commission fleurissement :
Il y a besoin de faire quelques achats complémentaires pour un budget de 200 euros.

La séance ordinaire du jeudi 30 octobre 2025 est levée à 00 :00

Prochaines réunions du Conseil Municipal :
Jeudi 20 novembre 2025 à 20h30
Vendredi 12 décembre à 2030

Didier ROUX	Valérie PILLOUX	Patrice MAILY
Serge BERTILLOT	Valérie AUPECLE	Armand BRIGAUD
Delphine DUCERF	~~Jean-Marc DURY~~	Didier FENEON
Magali MATHIEU	Joëlle SAMPAIX	